

Ordonnance n° 2016-800 du 16 juin 2016 relative aux recherches impliquant la personne humaine (rectificatif)

16/06/2016

Ce texte modifie une erreur dans l'ordonnance initialement publiée : il remplace au 5° de l'article 3 la référence à l'article L. 1123-7-1 par la référence à l'article L. 1123-7-2 du code de la santé publique.